

Message

545251448836 545

Contacts

-  **Gérer votre compte sur internet**
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 12 décembre 2025

Compteur d'eau relevé le **30 juillet 2025**

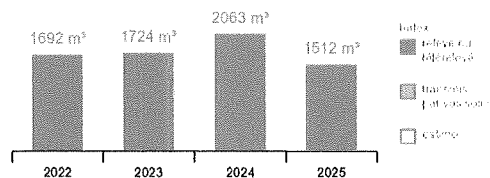
Votre consommation est de **1 512 m³**

Solde en votre faveur : **-1 053,30 €**

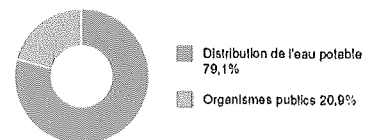
	€TTC
Distribution de l'eau potable	2 718,88
SYNDICAT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU QUERCY BLANC	
Organismes publics	717,82
Total facture	3 436,70
Mensualités déjà prélevées	-4 490,00
Solde en votre faveur	-1 053,30

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Un chèque vous sera adressé dans les plus brefs délais.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506
Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5318009022-000709377-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/02/2026	344,00€
05/03/2026	344,00€
03/04/2026	344,00€
05/05/2026	344,00€
05/06/2026	344,00€
03/07/2026	344,00€
05/08/2026	344,00€
04/09/2026	344,00€
05/10/2026	344,00€
05/11/2026	344,00€
Total	3 440,00€

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
TREBAIX VILLESEQUE	1 512 m³	081705	015 mm	22/08/2024	13800	30/07/2025	15312	
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable						2 577,14		2 718,88
Abonnement						130,88		138,08
Part Syndicale	2e semestre 2025					24,59	5,50	
	1er semestre 2026					27,29	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025					40,12	5,50	
	1er semestre 2026					38,88	5,50	
Consommation						2 446,26		2 580,80
Part Syndicale	Année 2025			1 512	0,5926	896,01	5,50	
Part SAUR	Année 2025			1 512	1,0253	1 550,25	5,50	
► Organismes publics						680,40		717,82
Consommation						680,40		717,82
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025			1 512	0,3200	483,84	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025			1 512	0,0700	105,84	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025			1 512	0,0600	90,72	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,18 € / m3 soit 0,00218 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 179,16 €		Total facture TTC : 3 436,70 €		
		HT soumis à TVA : 3 257,54 €		TVA sur les débits : 179,16 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR20339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpdd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux :
série 2 et 6 jours, lors de votre règlement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place